

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-043 : DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RD 114 EN VOIRIE COMMUNALE ET DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE LA RUE JEHAN DE BRIE EN VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Monsieur le Maire explique qu'une section de route départementale au cœur de l'agglomération, a changé de fonction et pour lequel le déclassement prend tout son sens. En effet, la section concernée par la rue de Montmorin et une partie de l'avenue de Rebais présente à ce jour un intérêt essentiellement local du fait de son trafic. Cette section de la RD 114 est une route étroite en sens unique de circulation qui représente un linéaire d'environ 0.34 km. Par ailleurs, la rue Jehan de Brie (voirie communale) a quant à elle plutôt un intérêt départemental.

Considérant que l'opération porte sur le déclassement de la voirie départementale et le classement en voirie communale de la section d'agglomération suivante :

- Route départementale RD 114 – Rue Montmorin et avenue de Rebais jusqu'à l'intersection avec les rues Jehan de Brie et des Bouviers, soit un linéaire d'environ 0.34km.

Ainsi que le déclassement de la voirie communale et le classement dans la voirie départementale de la section d'agglomération suivante :

- Voirie communale – rue Jehan de Brie, soit un linéaire d'environ 0.27 km.

Considérant qu'aucune contrepartie financière ne sera opérée pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le déclassement de la voirie départementale et le classement en voirie communale de la section d'agglomération suivante :

- Route départementale RD 114 – Rue Montmorin et avenue de Rebais jusqu'à l'intersection avec les rues Jehan de Brie et des Bouviers, soit un linéaire d'environ 0.34km.

Ainsi que le déclassement de la voirie communale et le classement dans la voirie départementale de la section d'agglomération suivante :

- Voirie communale – rue Jehan de Brie, soit un linéaire d'environ 0.27 km.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

